

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 novembre 2020	N° 2020-456

Convocation du 20 novembre 2020

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne HELBIG, M. Michel LABARDIN, M. Jacques MANGON, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alexandre RUBIO à M. Jean-François EGRON
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST
Mme Josiane ZAMBON à Mme Véronique FERREIRA
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Myriam BRET à M. Jean TOUZEAU
Mme Pascale BRU à M. Stéphane DELPEYRAT
Mme Camille CHOPLIN à M. Pierre HURMIC
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Gérard CHAUSSET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Laure CURVALE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Isabelle RAMI
Mme Sylvie JUQUIN à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Claudine BICHET
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN
Mme Harmonie LECERF à M. Pierre HURMIC
Mme Anne LEPINE à M. Alain GARNIER
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Marc MORISSET à M. Maxime GHESQUIERE
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Michel LABARDIN
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN
M. Thierry TRIJOLET à Mme Marie RECALDE
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) :

M. Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 13h40
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h00
M. Nordine GUENDEZ à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h15
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45
M. Olivier CAZAUX à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h20
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h00
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
Mme Zeineb LOUNICI à M. Jérôme PESCHINA à partir de 15h40
M. Bastien MAURIN à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULION à partir de 17h20
Mme Eva MILLIER à M. Jérôme PESCHINA à partir de 15h40
M. Franck RAYNAL à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 15h40
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 novembre 2020	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite	N° 2020-456

Floirac - Renouvellement urbain du quartier Dravemont - Avenant 2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage ville de Floirac / Bordeaux Métropole concernant la réalisation de la place Allende - Dispositions financières et calendrier de remboursement - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En raison de la complexité d'un projet de renouvellement urbain et les compétences multiples qui concourent à la réussite du projet, la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage unique pour les espaces publics et les études de programmation d'équipements publics ainsi qu'une convention de co-maîtrise d'ouvrage ont été actées, pour ce qui concerne le Projet de renouvellement urbain du quartier de Dravemont à Floirac, par délibération n°2016-642 du 21 octobre 2016.

En effet, le recours à la maîtrise d'ouvrage unique pour les études et travaux permet de réaliser dans le même temps et en commun des ouvrages à caractère complémentaire, et qui plus est, imbriqués entre les compétences communales et les compétences métropolitaine.

La convention de co-maîtrise d'ouvrage actée par la délibération du 21 octobre 2016, précise que les modalités de prise en charge entre la ville de Floirac et Bordeaux Métropole seraient fixées ultérieurement, par voie d'avenant, dans le cadre d'une annexe financière.

Cet avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage a été acté par la délibération n°22019-820 du 20 décembre 2019.

La première opération en matière d'aménagement d'espace public du projet de renouvellement urbain de Dravemont, la place Allende, étant aujourd'hui parfaitement définie sur le plan opérationnel, il convient à présent de délibérer sur un second avenant, définissant avec précision les dispositions financières et les modalités du calendrier de remboursement de la ville de Floirac à la Métropole. Ce second avenant permet d'affiner les montants de la répartition financière entre la ville de Floirac et Bordeaux Métropole sur les compétences de chacune sur ce projet.

Le montant des travaux des espaces publics de la place Allende est de à 940 956,00 € H.T soit 1 129 147.20 € TTC (valeur septembre 2020).

Ce montant de travaux est ventilé par nature de dépenses de la manière suivante :

Compétence métropolitaine : Aménagement de voirie et cheminement, réseaux divers, espaces verts, clôtures et mobilier.

Compétence ville de Floirac : Eclairage public, Jeux, fontainerie et jeux d'eau.

Elle conduit à une répartition financière TTC, entre la Métropole et la Ville respectivement de 741 514,80 € TTC et de 387 632,40 €.

Ainsi, la ville de Floirac et Bordeaux Métropole s'engagent à assurer la prise en charge des éléments qui correspondent à leurs champs de compétences. Bordeaux Métropole faisant l'avance de l'ensemble de la dépense, la ville de Floirac s'engage à prendre en charge et à lui rembourser les frais engagés suivant le calendrier indiqué à la convention.

Le projet d'avenant 2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage est joint à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°85-704 de 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'ouvrage publique (MOP) et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et ses décrets d'application notamment le décret 93-1268 du 29 novembre 1993,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU la délibération n°2016-261 du 29 avril 2016 concernant le lancement de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine pour le renouvellement urbain du quartier Dravemont.

VU la délibération n°2016-642 du 21 octobre 2016 concernant la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la ville de Floirac sur le quartier Dravemont,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les dispositions financières et calendrier de remboursement proposés pour chacune des parties pour l'aménagement de la place Allende dans le cadre le Projet de renouvellement urbain de Dravemont, pour Bordeaux Métropole et la ville de Floirac.

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant 2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement de la place Allende et fixant la répartition financière estimée entre la Métropole et la Commune de Floirac et le calendrier de remboursement et ses modalités pour la ville de de Floirac.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer le présent avenant à la convention.

Article 3 : d'imputer la dépense de compétences métropolitaines sur le budget principal chapitre 23 article 23151 fonction 844 et la dépense de compétences communales sur l'article 4581151 et la recette sur l'article 4582151.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 DÉCEMBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2020	le Vice-président,
	Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU